

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE MANDELIEU LA NAPOULE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2) :

Numéro SIRET : 21060079700182

POSTE COMPTABLE : LE CANNET

M. 14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : 08 BUDGET ANNEXE PROGRAMMATION CULTURELLE (3)

ANNEE 2019

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc)

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières

B - Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections

A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

B1 - Balance générale du budget - Dépenses

B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)

A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement

A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement

A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette

A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes

A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A4 - Etat des provisions

A5 - Etalement des provisions

A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)

A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)

A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)

A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)

A8 - Etat des charges transférées

A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt

B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.5 - Etat des autres engagements donnés

B1.6 - Etat des engagements reçus

B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

C3.2 - Liste des établissements publics créés

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes

D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Code INSEE	BP 2019
-------------------	--------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de la dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:

- au niveau (1) pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) pour la section d'investissement.
- (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

.....

III - Les provisions sont (4).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) de l'exercice précédent

V – Le présent budget a été voté (6) :

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	675 908.00	675 908.00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		675 908.00	675 908.00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)		
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)			

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	675 908.00
----------------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	431 080.00		472 180.00		472 180.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	157 490.00		156 728.00		156 728.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	40 000.00		47 000.00		47 000.00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPE D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	628 570.00		675 908.00		675 908.00
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (4)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	628 570.00		675 908.00		675 908.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)					
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	628 570.00		675 908.00		675 908.00

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	---	--

=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	675 908.00
---	--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	170 000.00		170 000.00		170 000.00
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE					
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	458 570.00		500 908.00		500 908.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	Total des recettes de gestion courante	628 570.00		670 908.00		670 908.00
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			5 000.00		5 000.00
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	628 570.00		675 908.00		675 908.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)					
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	628 570.00		675 908.00		675 908.00

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	---	--

=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	675 908.00
---	--	-------------------

Pour Information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT(6)	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
--	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	STOCKS (5)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses financières					
45...	Total des opé.pour compte de tiers(8)					
	Total des dépenses réelles d'investissement					
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL					

+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)
=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	STOCKS (5)					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)					
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (9)					
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION					
	Total des recettes financières					
45...	Total des opé.pour compte de tiers(8)					
	Total des recettes réelles d'investissement					
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION (4)					
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement					
	TOTAL					

+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)
=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(10)

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	472 180.00		472 180.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	156 728.00		156 728.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	47 000.00		47 000.00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)			
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses de fonctionnement - Total		675 908.00		675 908.00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	= 675 908.00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTES DE LIAISON : AFFECTATION (BUDGETS ANNEXES - REGIES NON PERSONNALISEES) (8)			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)			
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (6) (9)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (reprise)			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (5)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (5)			
3...	Stocks			
020	DEPENSES IMPREVUES			
Dépenses d'investissement - Total				

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres <<opérations d'équipement>>

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	170 000.00		170 000.00
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	PRODUCTION IMMOBILISEE			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	500 908.00		500 908.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000.00		5 000.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		675 908.00		675 908.00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	675 908.00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (4)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTES DE LIAISON : AFFECTATION (BUDGETS ANNEXES - REGIES NON PERSONNALISEES) (6)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (7)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers (5)			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (4)			
3...	Stocks			
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION			
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION			
Recettes d'investissement - Total				

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	+
AFFECTATION AU COMPTE 1068	+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	431 080.00	472 180.00	
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	370 000.00	370 000.00	
60623	ALIMENTATION	1 500.00	3 500.00	
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 500.00	1 500.00	
6135	LOCATIONS MOBILIERES	25 000.00	25 000.00	
61558	ENTRETIEN S/AUTRES BIENS MOBILIERES	1 700.00	1 700.00	
6156	MAINTENANCE		1 000.00	
6168	PRIME ASSURANCES	4 800.00	4 800.00	
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	2 000.00	2 000.00	
6225	INDEMNITE COMPTABLE REGISSEUR	430.00	430.00	
6231	ANNONCES ET INSERTIONS		15 000.00	
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES		25 000.00	
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	8 000.00	8 000.00	
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	150.00	200.00	
6256	MISSIONS		50.00	
6288	FRAIS DIVERS AUTRES	16 000.00	14 000.00	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	157 490.00	156 728.00	
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR		25 335.00	
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	1 767.14	1 257.00	
6332	COTISATIONS VERSEES F.N.A.L.	543.40	458.00	
6336	COTISATION CNFPT ET CDG	1 179.69	851.00	
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	19 681.20	45 154.00	
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	1 332.60	3 034.00	
64118	AUTRES INDEMNITES	8 938.02	23 822.00	
64131	REMUNERATIONS	80 173.96	24 088.00	
6451	COTISATION URSSAF	28 592.87	14 907.00	
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	9 945.96	16 279.00	
6454	COTISATIONS AUX ASSEDCS	5 131.13	1 204.00	
6456	VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLEMENT FAMILIAL	104.03	239.00	
6475	MEDECINE DU TRAVAIL PHARMACIE	100.00	100.00	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	40 000.00	47 000.00	
651	REDEVANCE POURS CONCESSION BREVETS LICENCES DROIT ET VALEURS SIMILAIRES	40 000.00	40 000.00	
65888	CHARGES DIVERS DE GESTION COURANTE AUTRES		7 000.00	
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)		628 570.00	675 908.00	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	CHARGES FINANCIERES(b)			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES(c)			
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS(d)(6)			
022	DEPENSES IMPREVUES(e)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		628 570.00	675 908.00	

023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS(7)(8)(9)			
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION(10)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		628 570.00	675 908.00	

+	RESTES A REALISER N-1 (11)	
+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	
=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	675 908.00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES	170 000.00	170 000.00	
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE CULTUREL	170 000.00	170 000.00	
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE			
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	458 570.00	500 908.00	
7473	DEPARTEMENTS	40 000.00	60 000.00	
7478	AUTRES ORGANISMES	348 570.00	370 908.00	
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	70 000.00	70 000.00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(70+73+74+75+013)	628 570.00	670 908.00	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
76	PRODUITS FINANCIERS(b)			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS(c)		5 000.00	
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS		5 000.00	
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS(d)(5)			
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		628 570.00	675 908.00	

042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS(6)(7)(8)			
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION(9)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		628 570.00	675 908.00	
---	--	-------------------	-------------------	--

+		RESTES A REALISER N-1 (10)		
+		R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)		
=		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		675 908.00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	STOCKS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)			
	Opérations d'équipement n°...(5)			
	Total des dépenses d'équipement			

10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	Total des dépenses financières			

	Opé. pour compte de tiers n°...(6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			

TOTAL DES DEPENSES REELLES				
-----------------------------------	--	--	--	--

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	<i>OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (7)</i>			
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</i>			
	<i>Charges transférées (9)</i>			
041	<i>OPERATIONS PATRIMONIALES (10)</i>			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)				

RESTES A REALISER N-1 (11)	+
-----------------------------------	---

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	+
---	---

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=
---	---

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 << produit des cessions d'immobilisation>>).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	STOCKS			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
Total des recettes d'équipement				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION			
Total des recettes financières				
	Opé. pour compte de tiers n°...(5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				
TOTAL DES RECETTES REELLES				

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)(7)(8)			
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			

041	OPERATIONS PATRIMONIALES(9)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			

	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)			
--	---	--	--	--

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	
----------	-----------------------------------	--

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	
----------	---	--

=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
----------	---	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisations>>).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° :... (1)

LIBELLE : ...

Art. (2)	Libellé (2)	Réalizations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5) (a)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4) (b)	Montant pour information (5) (b)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles					
...						
204	Subventions d'équipement versées					
...						
21	Immobilisations corporelles					
...						
22	Immobilisations reçues en affect.					
...						
23	Immobilisations en cours					
...						
	Autres					

RECETTES (répartition) Pour Information	Restes à réaliser N-1 (3) (c)	Recettes de l'exercice (d)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13	Subventions d'investissement	
...		
16	Emprunts et dettes assimilées	
...		
20	Immobilisations incorporelles	
...		
204	Subventions d'équipement versées	
...		
21	Immobilisations corporelles	
...		
22	Immobilisations reçues en affectation	
...		
23	Immobilisations en cours	
...		
	Autres	
...		

RESULTAT = (c+d)-(a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORTS ET JEUNESSE
---------	-------------------------------	---	-----------------------------------	----------------------------	-----------	----------------------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles						
- Equipements municipaux (2)						
- Equip. non municipaux (c/204) (3)						
- Opérations financières						
Dépenses d'ordre						
Total dépenses de l'exercice						
RAR N-1 et reports						
Total cumulé dépenses d'investissement						

RECETTES

Total recettes de l'exercice						
RAR N-1 et reports						
Total cumulé recettes d'investissement						

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice					675 908.00	
RAR N-1 et reports						
Total cumulé dépenses de fonctionnement					675 908.00	

RECETTES

Total recettes de l'exercice					675 908.00	
RAR N-1 et reports						
Total cumulé recettes de fonctionnement					675 908.00	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R.5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL
---------	--------------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Dépenses réelles						
- Equipements municipaux (2)						
- Equip. non municipaux (c/204) (3)						
- Opérations financières						
Dépenses d'ordre						
Total dépenses de l'exercice						
RAR N-1 et reports						
Total cumulé dépenses d'investissement						

RECETTES						
Total recettes de l'exercice						
RAR N-1 et reports						
Total cumulé recettes d'investissement						

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
Total dépenses de l'exercice						675 908.00
RAR N-1 et reports						
Total cumulé dépenses de fonctionnement						675 908.00

RECETTES						
Total recettes de l'exercice						675 908.00
RAR N-1 et reports						
Total cumulé recettes de fonctionnement						675 908.00

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Art.(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORTS ET JEUNESSE
---------	---------	-------------------------------	---	-----------------------------------	----------------------------	-----------	----------------------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses d'investissement							
Dépenses réelles							
Opérations d'équipement							
Opérations pour compte de tiers							
<i>Dépenses d'ordre</i>							

RECETTES

Total recettes d'investissement							
Recettes réelles							
Opérations pour compte de tiers							
<i>Recettes d'ordre</i>							

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Art.(1)	Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL
---------	---------	--------------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses d'investissement							
Dépenses réelles							
Opérations d'équipement							
Opérations pour compte de tiers							
<i>Dépenses d'ordre</i>							

RECETTES							
Total recettes d'investissement							
Recettes réelles							
Opérations pour compte de tiers							
<i>Recettes d'ordre</i>							

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Art.(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORTS ET JEUNESSE
---------	---------	-------------------------------	---	-----------------------------------	----------------------------	-----------	----------------------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses fonctionnement						675 908.00	
Dépenses réelles						675 908.00	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					472 180.00	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					156 728.00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					47 000.00	
<i>Dépenses d'ordre</i>							

RECETTES

Total recettes de fonctionnement						675 908.00	
Recettes réelles						675 908.00	
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES MARCHANDISES					170 000.00	
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION					500 908.00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					5 000.00	
<i>Recettes d'ordre</i>							

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Art.(1)	Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL
---------	---------	--------------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES							
Total dépenses fonctionnement							675 908.00
Dépenses réelles							675 908.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL						472 180.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES						156 728.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE						47 000.00
<i>Dépenses d'ordre</i>							

RECETTES

Total recettes de fonctionnement							675 908.00
Recettes réelles							675 908.00
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES MARCHANDISES						170 000.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION						500 908.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS						5 000.00
<i>Recettes d'ordre</i>							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATIO N GENERALE	03 JUSTICE	04 RELATIONS INTERNATIONAL ES	Total
DEPENSES (2)						
Dépenses de l'exercice						
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
Restes à réaliser - reports						
RECETTES (2)						
Recettes de l'exercice						
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES					
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Restes à réaliser - reports						
SOLDES (2)						

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(1)	Libellé	Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE							Sous-fonction 04 RELATIONS INTERNATIONALES	
		020 ADMINISTRATIO N GENERALE DE LA COLLECTIVITE	021 ASSEMBLEE LOCALE	022 ADMINISTRATIO N GENERALE DE L'ETAT	023 INFORMATION, COMMUNICATIO N, PUBLICITE	024 FETES ET CEREMONIES	025 AIDES AUX ASSOCIATIONS (NON CLASSEES AILLEURS)	026 CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES	41	48
DEPENSES (2)										
Dépenses de l'exercice										
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL									
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES									
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE									
Restes à réaliser - reports										
RECETTES (2)										
Recettes de l'exercice										
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES									
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION									
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS									
Restes à réaliser - reports										
SOLDES (2)										

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES

(1)	Libellé	11 SECURITE INTERIEURE	12 HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE	Total
DEPENSES (2)				
Dépenses de l'exercice				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
Restes à réaliser - reports				
RECETTES (2)				
Recettes de l'exercice				
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES			
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Restes à réaliser - reports				
SOLDES (2)				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES

(1)	Libellé	Sous-fonction 11 SECURITE INTERIEURE				
		110 SERVICES COMMUNS	111 POLICE NATIONALE	112 POLICE MUNICIPALE	113 POMPIERS, INCENDIES ET SECOURS	114 AUTRES SERVICES DE PROTECTION CIVILE
DEPENSES (2)						
Dépenses de l'exercice						
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
Restes à réaliser - reports						
RECETTES (2)						
Recettes de l'exercice						
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES					
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Restes à réaliser - reports						
SOLDES (2)						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

(1)	Libellé	20 SERVICES COMMUNS	21 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	22 ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE	23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	24 FORMATION CONTINUE	25 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT	Total
DEPENSES (2)								
Dépenses de l'exercice								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL							
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES							
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
Restes à réaliser - reports								
RECETTES (2)								
Recettes de l'exercice								
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES							
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION							
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS							
Restes à réaliser - reports								
SOLDES (2)								

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

(1)	Libellé	Sous-fonction 21 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE			Sous-fonction 25 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT				
		211 ECOLES MATERNELLES	212 ECOLES PRIMAIRES	213 CLASSES REGROUPEES	251 HEBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE	252 TRANSPORTS SCOLAIRES	253 SPORT SCOLAIRE	254 MEDECINE SCOLAIRE	255 CLASSES DE DECOUVERTE ET AUTRES SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT
DEPENSES (2)									
Dépenses de l'exercice									
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
Restes à réaliser - reports									
RECETTES (2)									
Recettes de l'exercice									
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES								
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION								
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 - CULTURE

(1)	Libellé	30 SERVICES COMMUNS	31 EXPRESSION ARTISTIQUE	32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES	33 ACTION CULTURELLE	Total
DEPENSES (2)					675 908.00	675 908.00
Dépenses de l'exercice					675 908.00	675 908.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL				472 180.00	472 180.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES				156 728.00	156 728.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				47 000.00	47 000.00
Restes à réaliser - reports						
RECETTES (2)					675 908.00	675 908.00
Recettes de l'exercice					675 908.00	675 908.00
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES				170 000.00	170 000.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION				500 908.00	500 908.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				5 000.00	5 000.00
Restes à réaliser - reports						
SOLDES (2)						

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 - CULTURE

(1)	Libellé	Sous-fonction 31 EXPRESSION ARTISTIQUE				Sous-fonction 32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES			
		311 EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	312 ARTS PLASTIQUES ET AUTRES ACTIVITES ARTISTIQUES	313 THEATRES	314 CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES	321 BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	322 MUSEES	323 ARCHIVES	324 ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES								
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION								
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 - SPORTS ET JEUNESSE

(1)	Libellé	40 SERVICES COMMUNS	41 SPORTS	42 JEUNESSE	Total
DEPENSES (2)					
Dépenses de l'exercice					
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL				
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
Restes à réaliser - reports					
RECETTES (2)					
Recettes de l'exercice					
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES				
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Restes à réaliser - reports					
SOLDES (2)					

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 - SPORTS ET JEUNESSE

(1)	Libellé	Sous-fonction 41 SPORTS					Sous-fonction 42 JEUNESSE		
		411 SALLES DE SPORT, GYMNASES	412 STADES	413 PISCINES	414 AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIR	415 MANIFESTATIONS SPORTIVES	421 CENTRES DE LOISIRS	422 AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	423 COLONIES DE VACANCES
DEPENSES (2)									
Dépenses de l'exercice									
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
Restes à réaliser - reports									
RECETTES (2)									
Recettes de l'exercice									
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES								
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION								
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

(1)	Libellé	51 SANTE	52 INTERVENTIONS SOCIALES	Total
DEPENSES (2)				
Dépenses de l'exercice				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
Restes à réaliser - reports				
RECETTES (2)				
Recettes de l'exercice				
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES			
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Restes à réaliser - reports				
SOLDES (2)				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

(1)	Libellé	Sous-fonction 51 SANTE			Sous-fonction 52 INTERVENTIONS SOCIALES				
		510 SERVICES COMMUNS	511 DISPENSAIRES ET AUTRES ETABLISSEMENTS SANITAIRES	512 ACTIONS DE PREVENTION SANITAIRE	520 SERVICES COMMUNS	521 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES	522 ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE	523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	524 AUTRES SERVICES
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES								
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION								
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 - FAMILLE

(1)	Libellé	60 SERVICES COMMUNS	61 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	62 ACTIONS EN FAVEUR DE LA MATERNITE	63 AIDES A LA FAMILLE	64 CRECHES ET GARDERIES	Total
DEPENSES (2)							
Dépenses de l'exercice							
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL						
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES						
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE						
Restes à réaliser - reports							
RECETTES (2)							
Recettes de l'exercice							
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES						
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION						
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Restes à réaliser - reports							
SOLDES (2)							

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 - LOGEMENT

(1)	Libellé	70 SERVICES COMMUNS	71 PARC PRIVE DE LA VILLE	72 AIDE AU SECTEUR LOCATIF	73 AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE	Total
DEPENSES (2)						
Dépenses de l'exercice						
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
Restes à réaliser - reports						
RECETTES (2)						
Recettes de l'exercice						
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES					
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Restes à réaliser - reports						
SOLDES (2)						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(1)	Libellé	81 SERVICES URBAINS	82 AMENAGEMENT URBAIN	83 ENVIRONNEMENT	Total
DEPENSES (2)					
Dépenses de l'exercice					
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL				
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
Restes à réaliser - reports					
RECETTES (2)					
Recettes de l'exercice					
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES				
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Restes à réaliser - reports					
SOLDES (2)					

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(1)	Libellé	Sous-fonction 81 SERVICES URBAINS						
		810 SERVICES COMMUNS	811 EAU ET ASSAINISSEMENT	812 COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	813 PROPLETE URBAINE	814 ECLAIRAGE PUBLIC	815 TRANSPORTS URBAINS	816 AUTRES RESEAUX ET SERVICES DIVERS
DEPENSES (2)								
Dépenses de l'exercice								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL							
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES							
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
Restes à réaliser - reports								
RECETTES (2)								
Recettes de l'exercice								
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES							
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION							
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS							
Restes à réaliser - reports								
SOLDES (2)								

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(1)	Libellé	Sous-fonction 82 AMENAGEMENT URBAIN					Sous-fonction 83 ENVIRONNEMENT			
		820 SERVICES COMMUNS	821 EQUIPEMENTS ANNEXES DE VOIRIE	822 VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	823 ESPACES VERTS URBAINS	824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	830 SERVICES COMMUNS	831 AMENAGEMENT DES EAUX	832 ACTIONS SPECIFIQUES DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION	833 PRESERVATION DU MILIEU NATUREL
DEPENSES (2)										
Dépenses de l'exercice										
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL									
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES									
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE									
Restes à réaliser - reports										
RECETTES (2)										
Recettes de l'exercice										
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES									
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION									
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS									
Restes à réaliser - reports										
SOLDES (2)										

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 - ACTION ECONOMIQUE

(1)	Libellé	90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	91 FOIRES ET MARCHES	92 AIDES A L'AGRICULTURE ET AUX INDUSTRIES AGRO- ALIMENTAIRES	93 AIDES A L'ENERGIE, AUX INDUSTRIES MANUFACTURIE RES ET AU B.T.P.	94 AIDES AU COMMERCE ET AUX SERVICES MARCHANDS	95 AIDES AU TOURISME	96 AIDES AUX SERVICES PUBLICS	Total
DEPENSES (2)									
Dépenses de l'exercice									
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
Restes à réaliser - reports									
RECETTES (2)									
Recettes de l'exercice									
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES								
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION								
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
Restes à réaliser - reports									
SOLDES (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATIO N GENERALE	03 JUSTICE	04 RELATIONS INTERNATIONAL ES	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)					

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(1)	Libellé	Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE							Sous-fonction 04 RELATIONS INTERNATIONALES	
		020 ADMINISTRATIO N GENERALE DE LA COLLECTIVITE	021 ASSEMBLEE LOCALE	022 ADMINISTRATIO N GENERALE DE L'ETAT	023 INFORMATION, COMMUNICATIO N, PUBLICITE	024 FETES ET CEREMONIES	025 AIDES AUX ASSOCIATIONS (NON CLASSEES AILLEURS)	026 CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES	41	48
	DEPENSES (2)									
	Dépenses de l'exercice									
	Opérations d'équipement									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser - reports									
	RECETTES (2)									
	Recettes de l'exercice									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser - reports									
	SOLDES (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES

(1)	Libellé	11 SECURITE INTERIEURE	12 HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE	Total
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice			
	Opérations d'équipement			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser - reports			
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser - reports			
	SOLDES (2)			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES

(1)	Libellé	Sous-fonction 11 SECURITE INTERIEURE				
		110 SERVICES COMMUNS	111 POLICE NATIONALE	112 POLICE MUNICIPALE	113 POMPIERS, INCENDIES ET SECOURS	114 AUTRES SERVICES DE PROTECTION CIVILE
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

(1)	Libellé	Sous-fonction 21 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE			Sous-fonction 25 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT				
		211 ECOLES MATERNELLES	212 ECOLES PRIMAIRES	213 CLASSES REGROUPEES	251 HEBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE	252 TRANSPORTS SCOLAIRES	253 SPORT SCOLAIRE	254 MEDECINE SCOLAIRE	255 CLASSES DE DECOUVERTE ET AUTRES SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 - CULTURE

(1)	Libellé	30 SERVICES COMMUNS	31 EXPRESSION ARTISTIQUE	32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES	33 ACTION CULTURELLE	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)					

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 - CULTURE

(1)	Libellé	Sous-fonction 31 EXPRESSION ARTISTIQUE				Sous-fonction 32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES			
		311 EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	312 ARTS PLASTIQUES ET AUTRES ACTIVITES ARTISTIQUES	313 THEATRES	314 CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES	321 BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	322 MUSEES	323 ARCHIVES	324 ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 - SPORTS ET JEUNESSE

(1)	Libellé	40 SERVICES COMMUNS	41 SPORTS	42 JEUNESSE	Total
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice				
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser - reports				
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser - reports				
	SOLDES (2)				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 - SPORTS ET JEUNESSE

(1)	Libellé	Sous-fonction 41 SPORTS				Sous-fonction 42 JEUNESSE			
		411 SALLES DE SPORT, GYMNASES	412 STADES	413 PISCINES	414 AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIR	415 MANIFESTATIONS SPORTIVES	421 CENTRES DE LOISIRS	422 AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	423 COLONIES DE VACANCES
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

(1)	Libellé	51 SANTE	52 INTERVENTIONS SOCIALES	Total
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice			
	Opérations d'équipement			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser - reports			
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser - reports			
	SOLDES (2)			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

(1)	Libellé	Sous-fonction 51 SANTE			Sous-fonction 52 INTERVENTIONS SOCIALES				
		510 SERVICES COMMUNS	511 DISPENSAIRES ET AUTRES ETABLISSEMENTS SANITAIRES	512 ACTIONS DE PREVENTION SANITAIRE	520 SERVICES COMMUNS	521 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES	522 ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE	523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	524 AUTRES SERVICES
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 - FAMILLE

(1)	Libellé	60 SERVICES COMMUNS	61 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	62 ACTIONS EN FAVEUR DE LA MATERNITE	63 AIDES A LA FAMILLE	64 CRECHES ET GARDERIES	Total
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice						
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports						
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports						
	SOLDES (2)						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 - LOGEMENT

(1)	Libellé	70 SERVICES COMMUNS	71 PARC PRIVE DE LA VILLE	72 AIDE AU SECTEUR LOCATIF	73 AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(1)	Libellé	81 SERVICES URBAINS	82 AMENAGEMENT URBAIN	83 ENVIRONNEMENT	Total
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice				
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser - reports				
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser - reports				
	SOLDES (2)				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(1)	Libellé	Sous-fonction 81 SERVICES URBAINS						
		810 SERVICES COMMUNS	811 EAU ET ASSAINISSEMENT	812 COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	813 PROPRIETE URBAINE	814 ECLAIRAGE PUBLIC	815 TRANSPORTS URBAINS	816 AUTRES RESEAUX ET SERVICES DIVERS
	DEPENSES (2)							
	Dépenses de l'exercice							
	Opérations d'équipement							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - reports							
	RECETTES (2)							
	Recettes de l'exercice							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - reports							
	SOLDES (2)							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(1)	Libellé	Sous-fonction 82 AMENAGEMENT URBAIN					Sous-fonction 83 ENVIRONNEMENT			
		820 SERVICES COMMUNS	821 EQUIPEMENTS ANNEXES DE VOIRIE	822 VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	823 ESPACES VERTS URBAINS	824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	830 SERVICES COMMUNS	831 AMENAGEMENT DES EAUX	832 ACTIONS SPECIFIQUES DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION	833 PRESERVATION DU MILIEU NATUREL
	DEPENSES (2)									
	Dépenses de l'exercice									
	Opérations d'équipement									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser - reports									
	RECETTES (2)									
	Recettes de l'exercice									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser - reports									
	SOLDES (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 - ACTION ECONOMIQUE

(1)	Libellé	90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	91 FOIRES ET MARCHES	92 AIDES A L'AGRICULTURE ET AUX INDUSTRIES AGRO- ALIMENTAIRES	93 AIDES A L'ENERGIE, AUX INDUSTRIES MANUFACTURIE RES ET AU B.T.P.	94 AIDES AU COMMERCE ET AUX SERVICES MARCHANDS	95 AIDES AU TOURISME	96 AIDES AUX SERVICES PUBLICS	Total
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b			
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)			
024	Produits de cessions		
021	Virement de la section de fonctionnement		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R0168 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles					

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)	
Ressources propres disponibles (IV)	
Solde (V = IV-II)(6)	

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7.2.1
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT- DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
68	DOTATIONS PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (3)	
Total des dépenses réelles		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		
7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES	
Dotation et participations reçues		
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
78	REPRISES PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (3)	
Total des recettes réelles		
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 - CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail)(1)

N° opération : [...] Intitulé de l'opération :		Date de la délibération :		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
[...] (5)				
040 Travaux réalisé par le personnel du mandataire				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulations sur dépenses (c)(6)				
Dépenses nettes (a-c)				
RECETTES (b)				
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)				
040 Financement par le mandataire				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers				
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b-d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7.2.2
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	
	Aquisitions d'immobilisations	
	Opération d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	
	Opération pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	Total des dépenses réelles	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Dotations et subventions reçues	
	Autres recettes éventuelles	
	Opération pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	Total des recettes réelles	
021	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	
	Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

No ou intitulé de l'A.P.	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour memoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2019	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2019)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2019) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2019 (2)	Restes à financer de l'exercice 2020	Restes à financer (exercices au delà de 2020)
Dépenses							
Recettes							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

No ou intitulé de l'A.E.	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour memoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2019	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2019)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2019) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2019 (2)	Restes à financer de l'exercice 2020	Restes à financer (exercices au delà de 2020)
Dépenses							
Recettes							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D1

Nombre de membres en exercice
 Nombre de membres présents
 Nombre de suffrages exprimés
VOTES :
 Pour
 Contre
 Abstentions

Date de convocation : . . / . . / . . .

Présenté par (1) ,
 A le,

Délibéré par l'assemblée (2), réuni en session
 A le,

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

[...]	
-------	--

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant :